

Annecy le 23 janvier 2020

De nouvelles aides pour améliorer son logement

Suite au succès de l'opération « J'éco rénove ma copro ! » initiée par la Ville d'Annecy de 2013 à 2018, le Grand Annecy a décidé d'élargir le dispositif en accompagnant les ménages des 34 communes du territoire qui souhaitent améliorer leur logement ou leur copropriété.

De nouvelles aides pour rénover son logement

Depuis le 1^{er} décembre 2019, deux types d'aides sont proposées :

- pour la rénovation énergétique,
- pour l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

« J'éco-rénove mon logement ! »

Pour accompagner les copropriétés et les propriétaires de maison individuelle qui veulent réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. Sont concernés les travaux d'isolation conduisant à réaliser au moins 25% d'économie d'énergie.

Des aides de plusieurs natures :

- des conseils gratuits du projet à la réalisation des travaux,
- des aides financières pour les travaux pouvant aller jusqu'à 5000 € en maison individuelle et de 5% à 20% de la quote-part de copropriété.
- des aides individuelles complémentaires pour les ménages sous condition de ressources.

Ces aides sont cumulables avec celles de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil départemental, d'Action Logement, du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ou les certificats d'économie d'énergie.

« Avec l'âge, j'aménage mon logement ! »

Ce dispositif d'aides encourage les copropriétés et les particuliers à améliorer l'accessibilité de leur immeuble ou à adapter leur logement au vieillissement ou au handicap.

Sont concernés tous les copropriétaires et les propriétaires occupants modestes de 60 ans et + ou dont un membre du foyer est handicapé.

Le dispositif s'applique à tout type de travaux permettant d'adapter l'intérieur du logement ou d'améliorer l'accessibilité de l'immeuble.

Les aides :

- des conseils gratuits du projet à la réalisation des travaux,
- des aides financières pouvant aller jusqu'à 2000 € par logement et 4000 € par immeuble.

Ces aides sont cumulables avec celles de l'ANAH, d'Action Logement ou des caisses de retraite.

Comment procéder ? A qui s'adresser ?

Le Grand Annecy a missionné l'opérateur SOLIHA pour accompagner les ménages et les copropriétés tout au long de leur projet.

Sur demande, et après un descriptif rapide du projet, SOLIHA se rendra sur place pour aider individuellement un particulier dans son projet ou présenter les aides collectives (rénovation énergétique des copropriétés et accessibilité des immeubles) lors d'une réunion du conseil syndical ou de l'assemblée générale de copropriété.

Pour gagner en confort, réduire les factures d'énergie ou adapter un logement pour y vivre le plus longtemps possible ?

Un seul contact : SOLIHA - tél. 04 50 09 99 32 – www.soliha.fr

Pour diffusion dans le bulletin municipal ou sur le site Internet de votre commune.
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contacts :

Grand Annecy – 04 50 63 48 74 - amenagement@grandannecy.fr